



COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

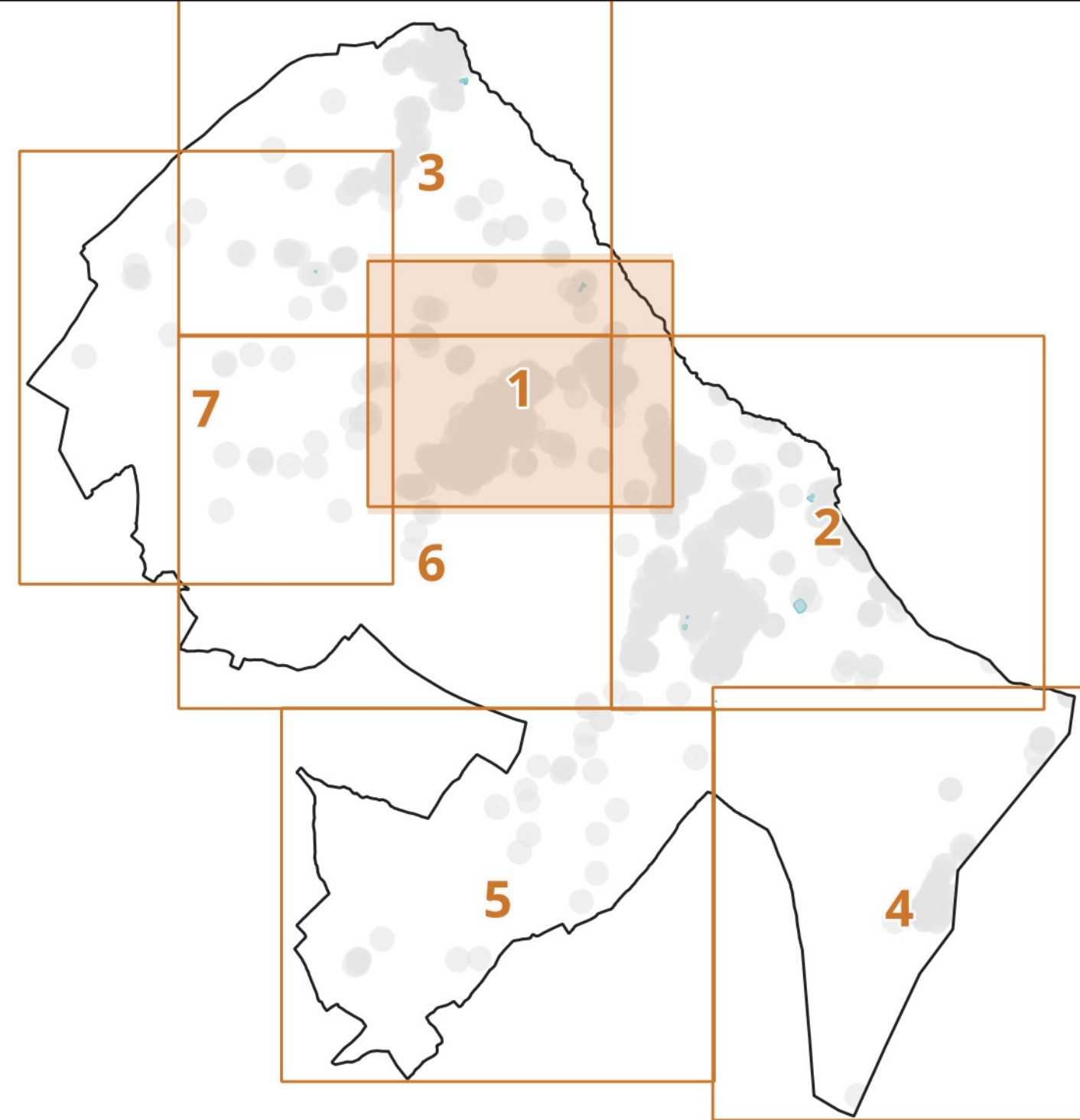
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 1
Échelle : 1:2 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



- ZONAGE**
- Contours de zonage
- Zones urbaines**
- Ucl : Zone urbaine du Chef-lieu
 - Uh : zone urbaine des hameaux constitués
 - Ue : Espace d'activités
 - Ut : zone urbaine à vocation touristique
 - Uq : zone d'équipements publics
- Zones à urbaniser**
- 1AU : zone à urbaniser
 - 1AUt : zone à urbaniser à destination touristique
- Zones agricoles**
- A : zone agricole
 - Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Ni : zone naturelle dédiée aux loisirs
 - Nlt : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs
 - Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

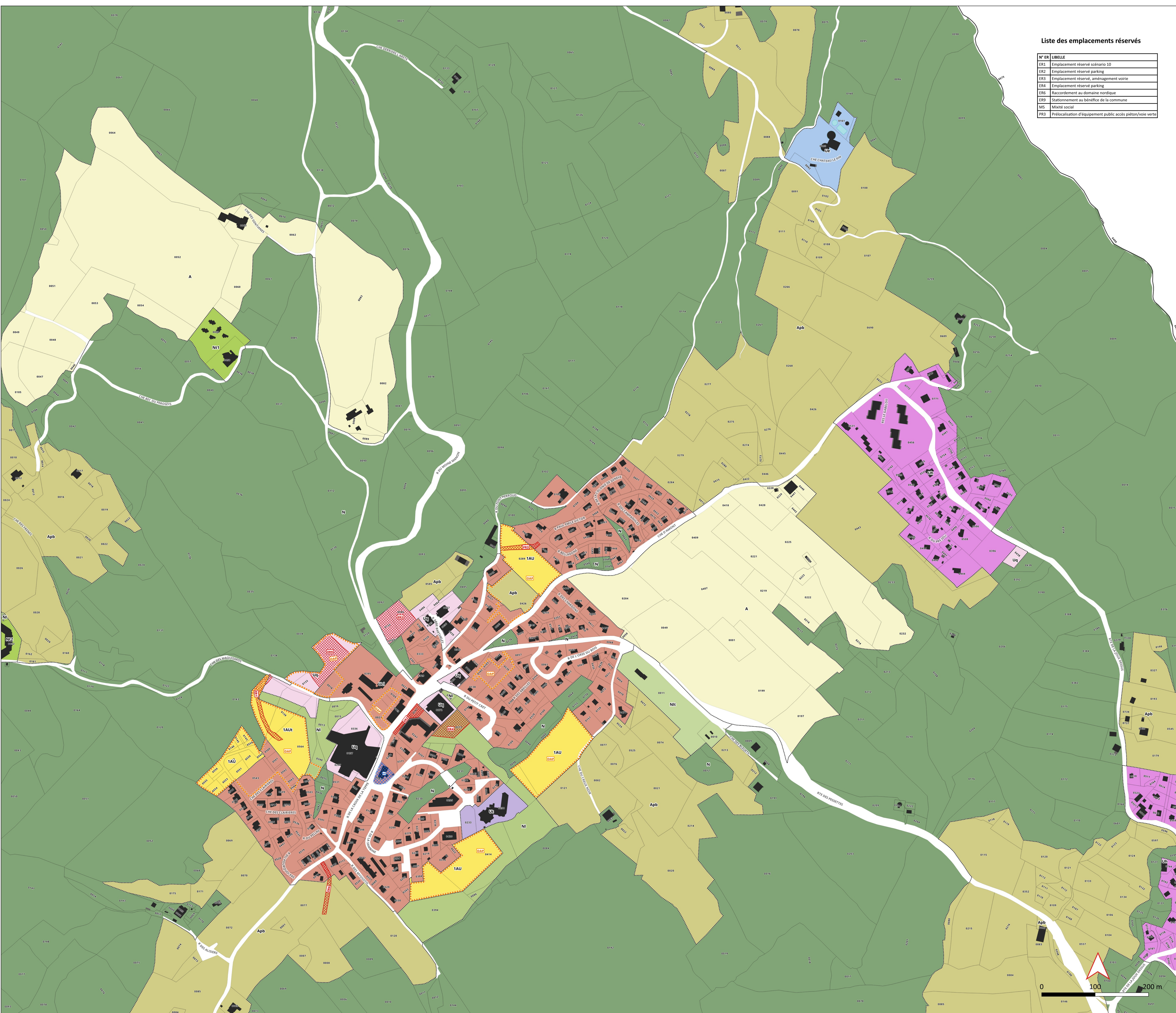
- PRESCRIPTIONS**
- OAP : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - ER : Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
 - ERs : Emplacement réservé mixité sociale

- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Surfaces en eau et cours d'eau
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public

- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère

Liste des emplacements réservés

N° ER	LIBELLE
ER1	Emplacement réservé scénario 10
ER2	Emplacement réservé parking
ER3	Emplacement réservé, aménagement voirie
ER4	Emplacement réservé parking
ER5	Raccordement au domaine nordique
ER9	Stationnement au bénéfice de la commune
MS	Mixité social
PR3	Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte





COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

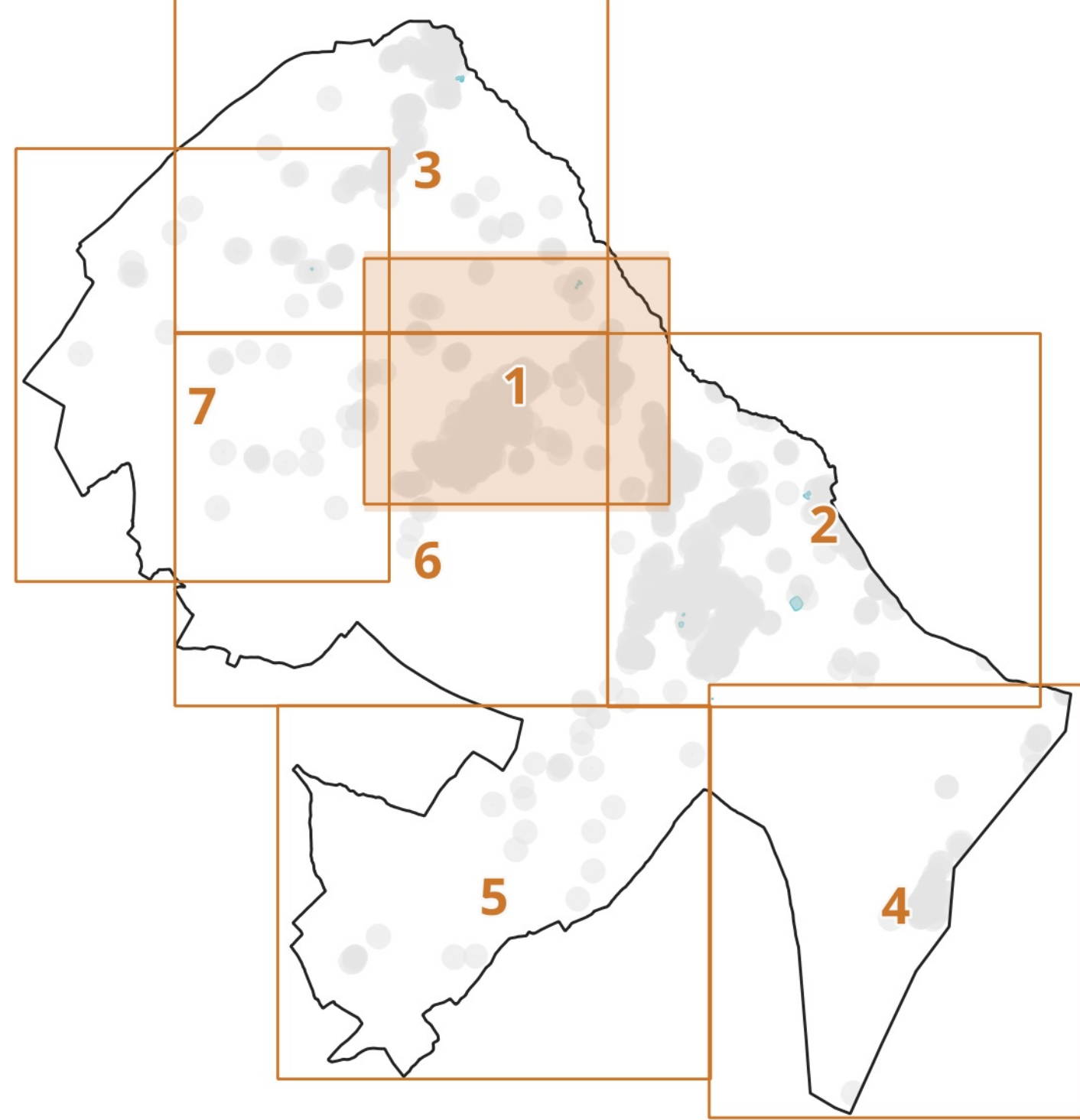
PLAN DES PRESCRIPTIONS & INFORMATIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 1
Échelle : 1:2 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Emplacement réservé mixité sociale
- Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Haut à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Linéaire commercial au titre de l'article L151-16
- Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU

RISQUES

- Zone présentant des risques géologiques

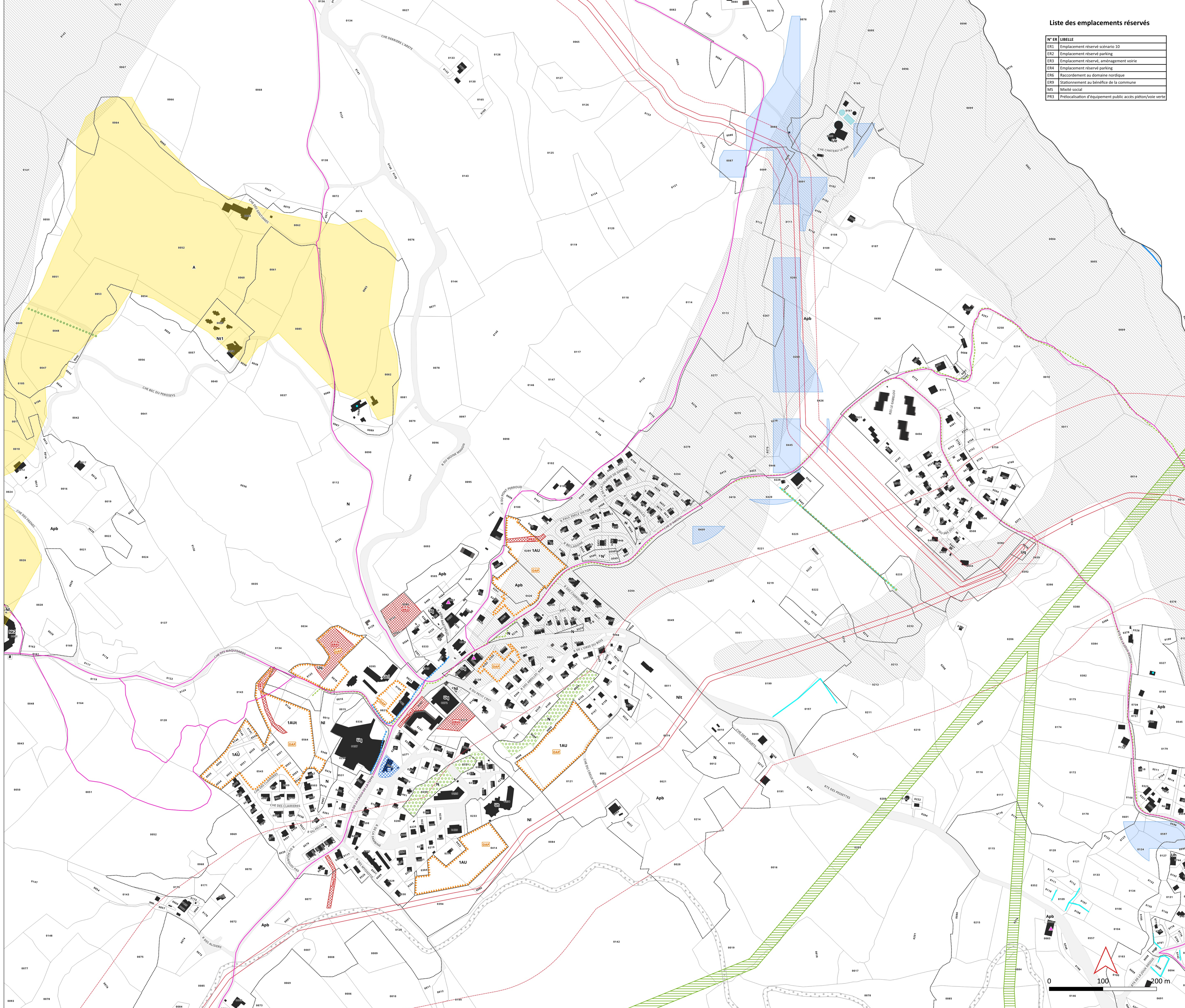
CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Surfaces en eau
- Parcelles (PCI 09-2025)
- Domaine public

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère

Sources de données : IGN, EPODE



Liste des emplacements réservés

N° ER	LIBELLE
ER1	Emplacement réservé scénario 10
ER2	Emplacement réservé parking
ER3	Emplacement réservé, aménagement voirie
ER4	Emplacement réservé parking
ER5	Raccordement au domaine nordique
ER6	Stationnement au bénéfice de la commune
MS	Mixité sociale
PR3	Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte



COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

PLAN DE ZONAGE

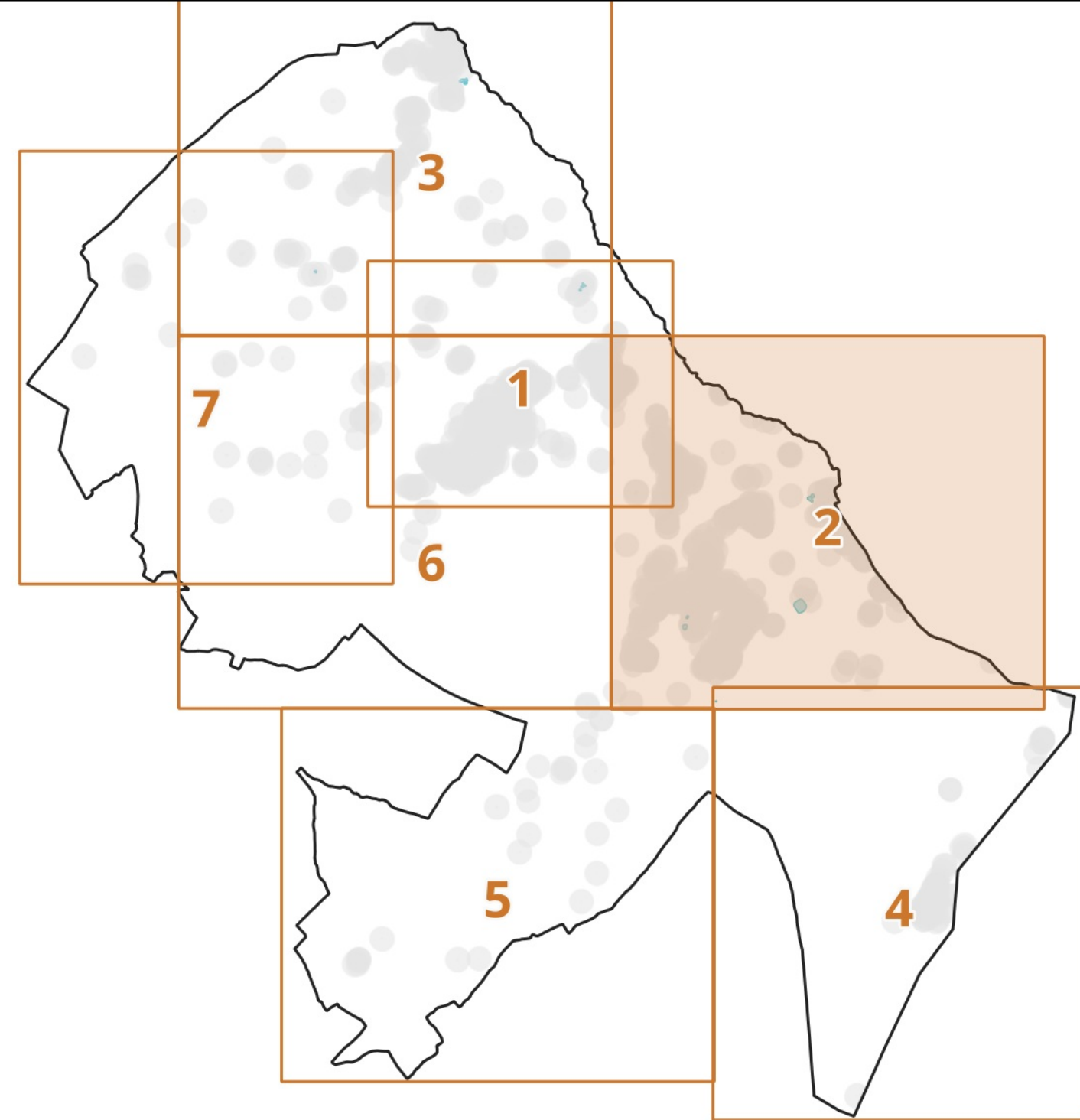
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 2
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008

04 79 89 30 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

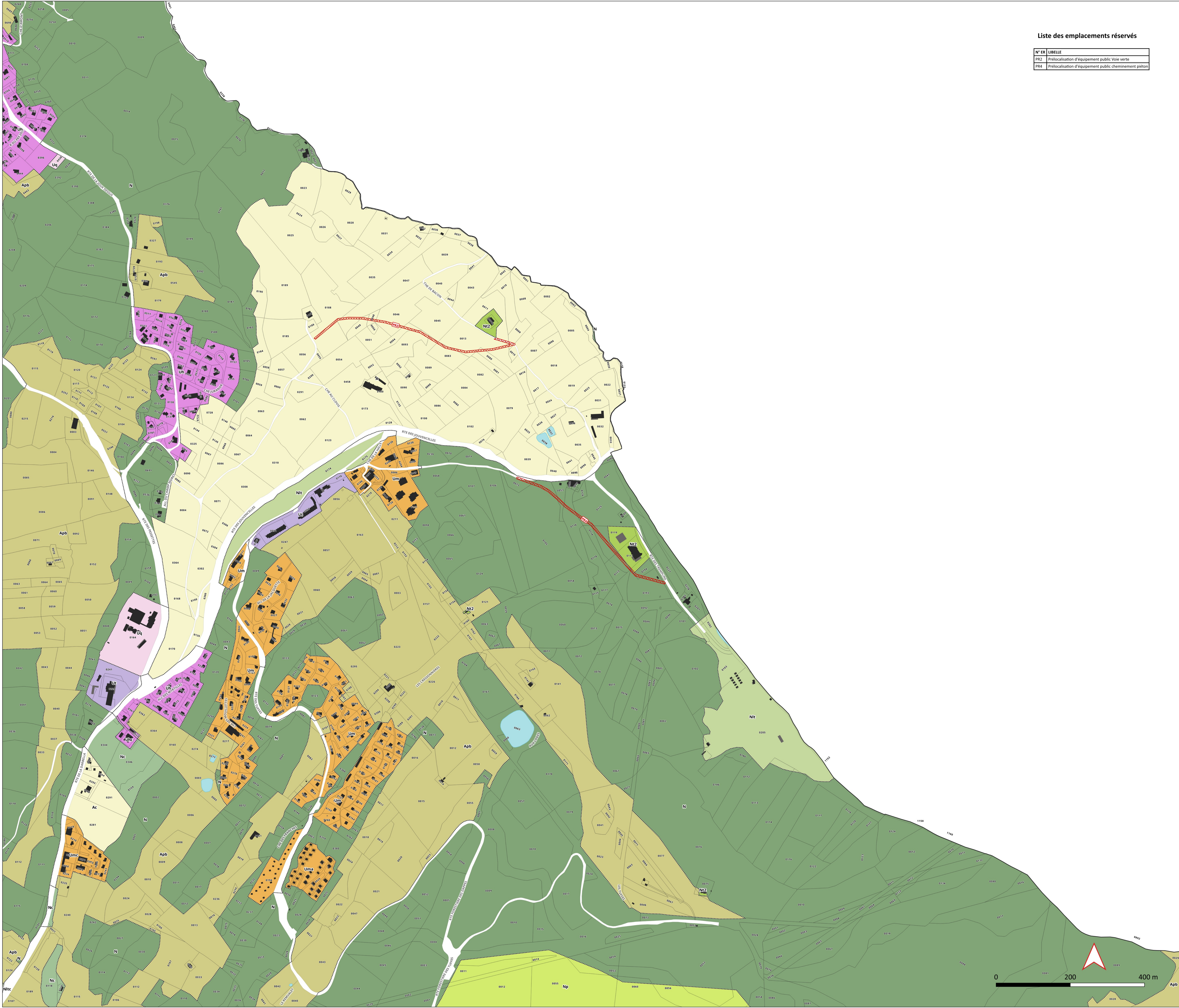


- ZONAGE**
- Contours de zonage
- Zones urbaines**
- Uh : zone urbaine des hameaux constitués
 - Um/Ums : zone urbaine mixte habitat et hébergements touristiques
 - Ut : zone urbaine à vocation touristique
 - Uq : zone d'équipements publics
- Zones agricoles**
- A : zone agricole
 - Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Nc : Zone naturelle en zone de captage
 - Nlt : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs
 - Np : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement
 - Nt : Secteur de taille et d'impact limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine
- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Surfaces en eau et cours d'eau
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public
- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère

Sources de données : IGN, EPODE

Liste des emplacements réservés

N° ER	LIBELLE
PR2	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR4	Prélocalisation d'équipement public cheminement piéton





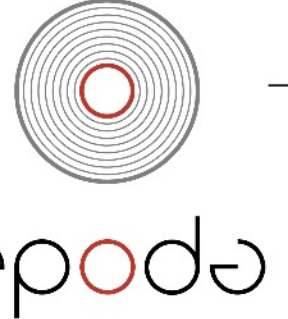
COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

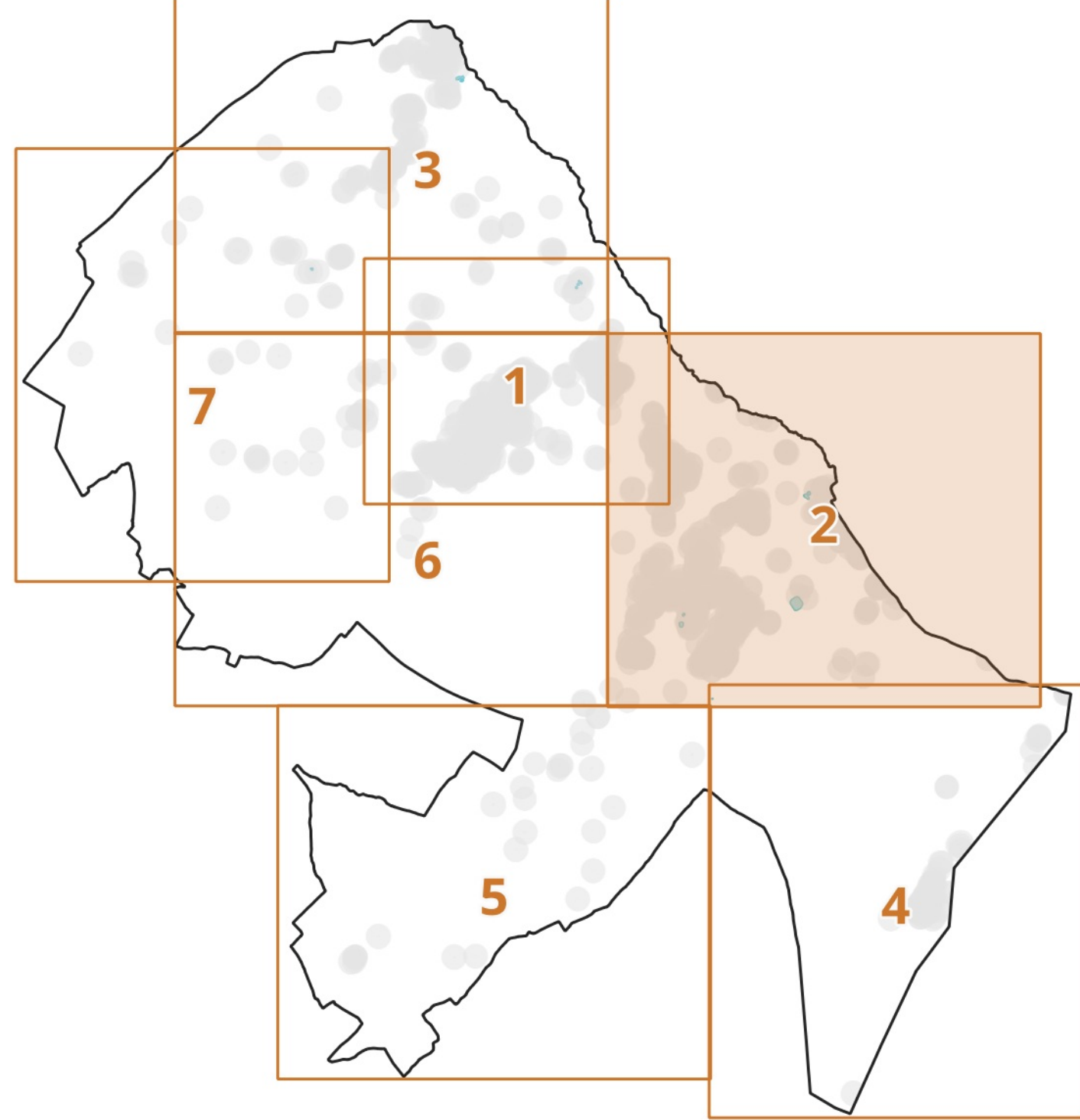
PLAN DES PRESCRIPTIONS & INFORMATIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire

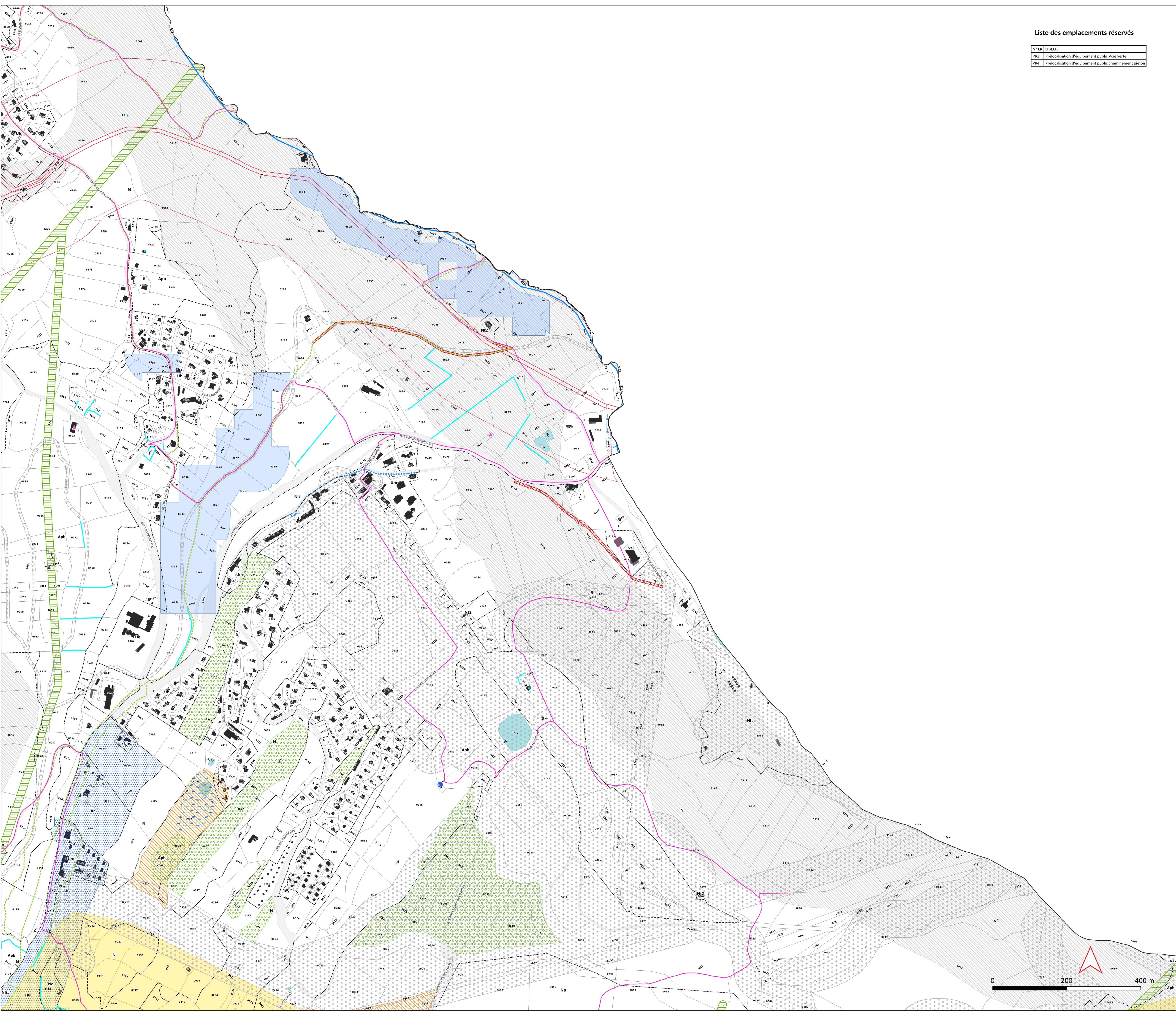


N° de planche : 2
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



- ZONAGE**
- Contours de zonage
- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
 - Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
 - Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone ZNIEFF type I repère au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16
 - Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
 - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU
- RISQUES**
- Zone présentant des risques géologiques
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Surfaces en eau
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public
- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère

Sources de données : IGN, EPODE



Liste des emplacements réservés

N° ER	LIBELLE
PR2	Prélocalisation d'équipement public Voie verte
PR4	Prélocalisation d'équipement public cheminement piéton



COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

PLAN DE ZONAGE

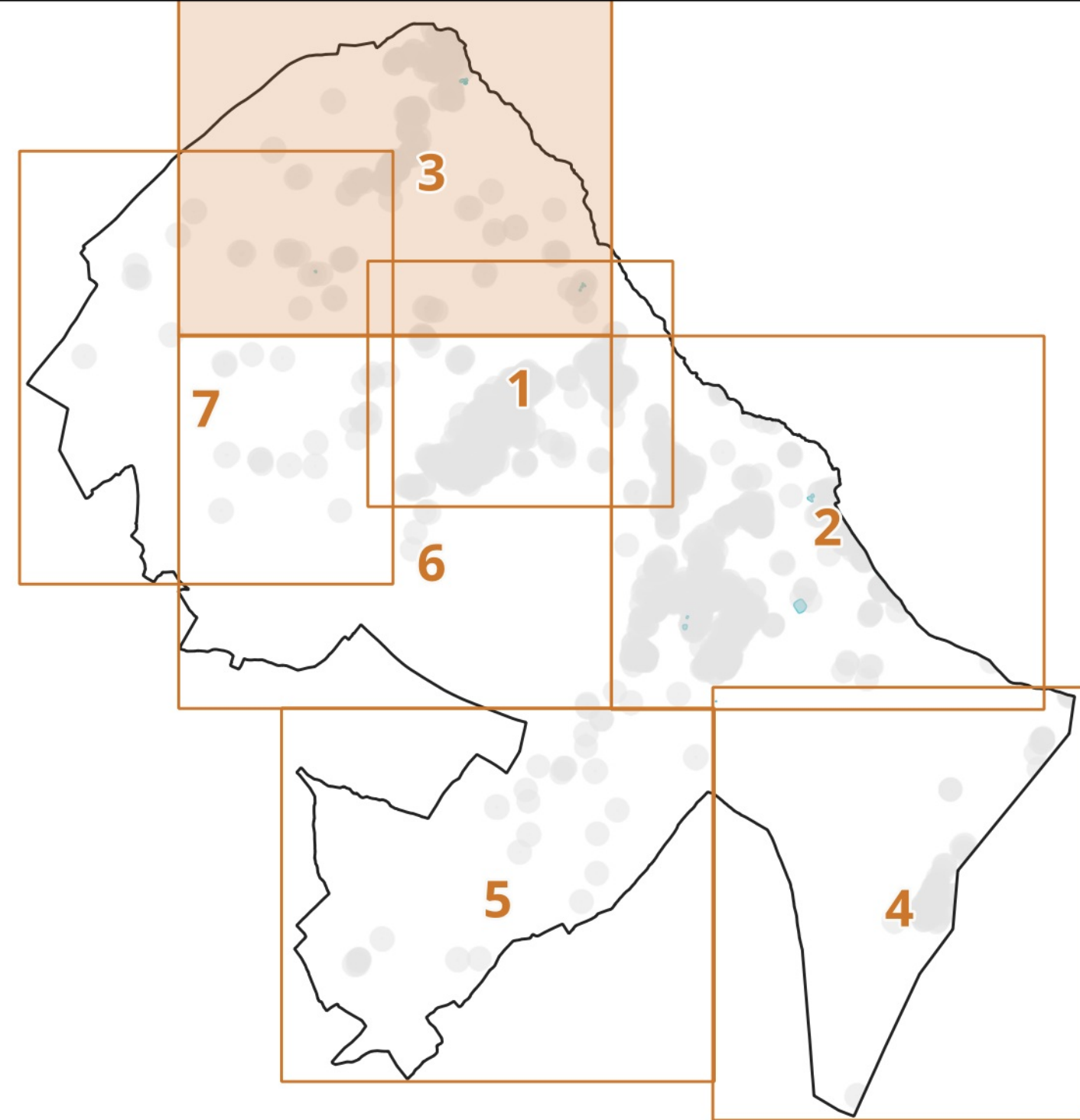
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 3
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008

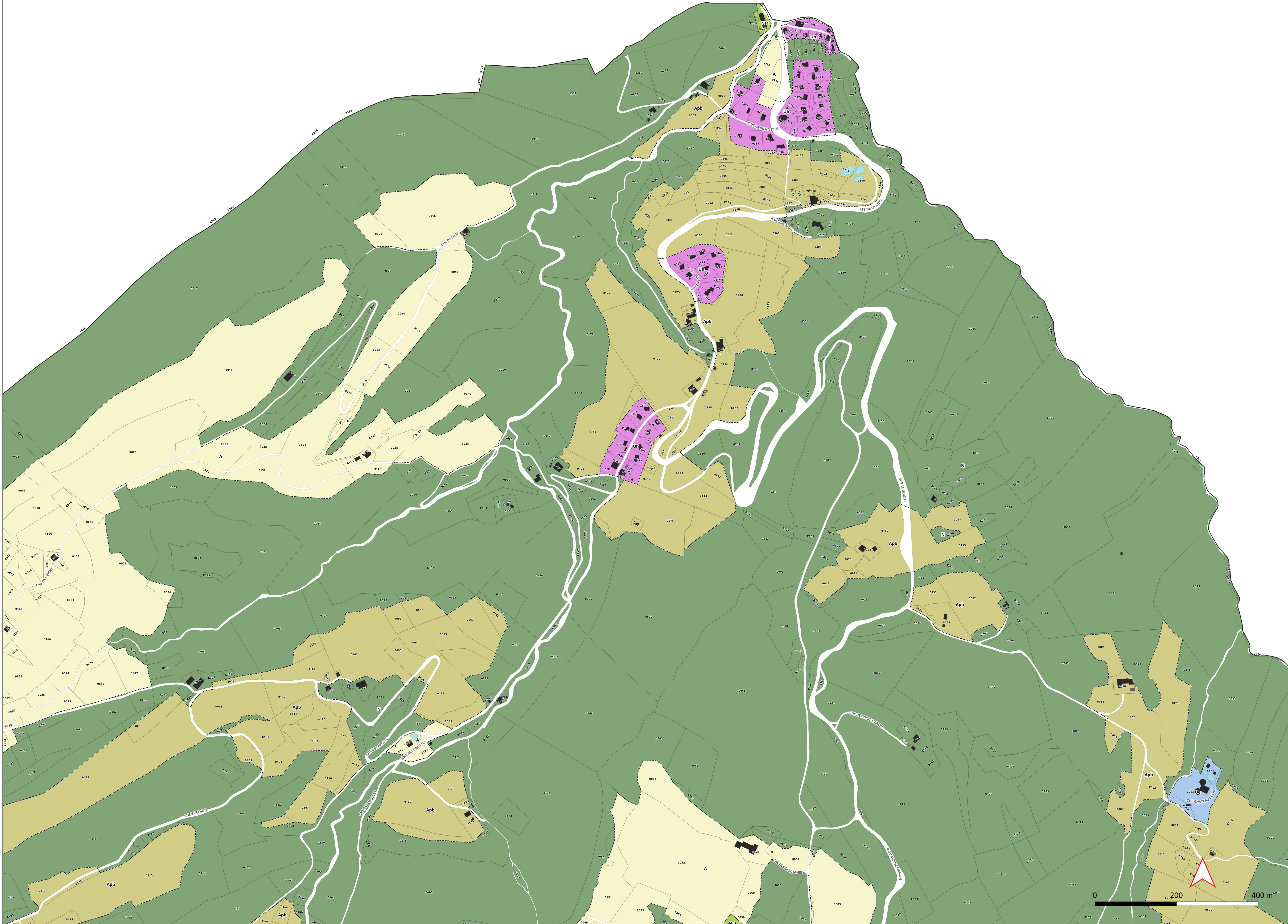
04 79 89 50 51 - info@epode.eu - www.epode.eu



- ZONAGE**
- Contours de zonage
- Zones urbaines**
- Uh : zone urbaine des hameaux constitués
 - Ue : Espace d'activités
- Zones agricoles**
- A : zone agricole
 - Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Surfaces en eau et cours d'eau
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public
- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère

Sources de données : IGN, EPODE

Liste des emplacements réservés



PLAN DES
PRESCRIPTIONS
&
INFORMATIONS

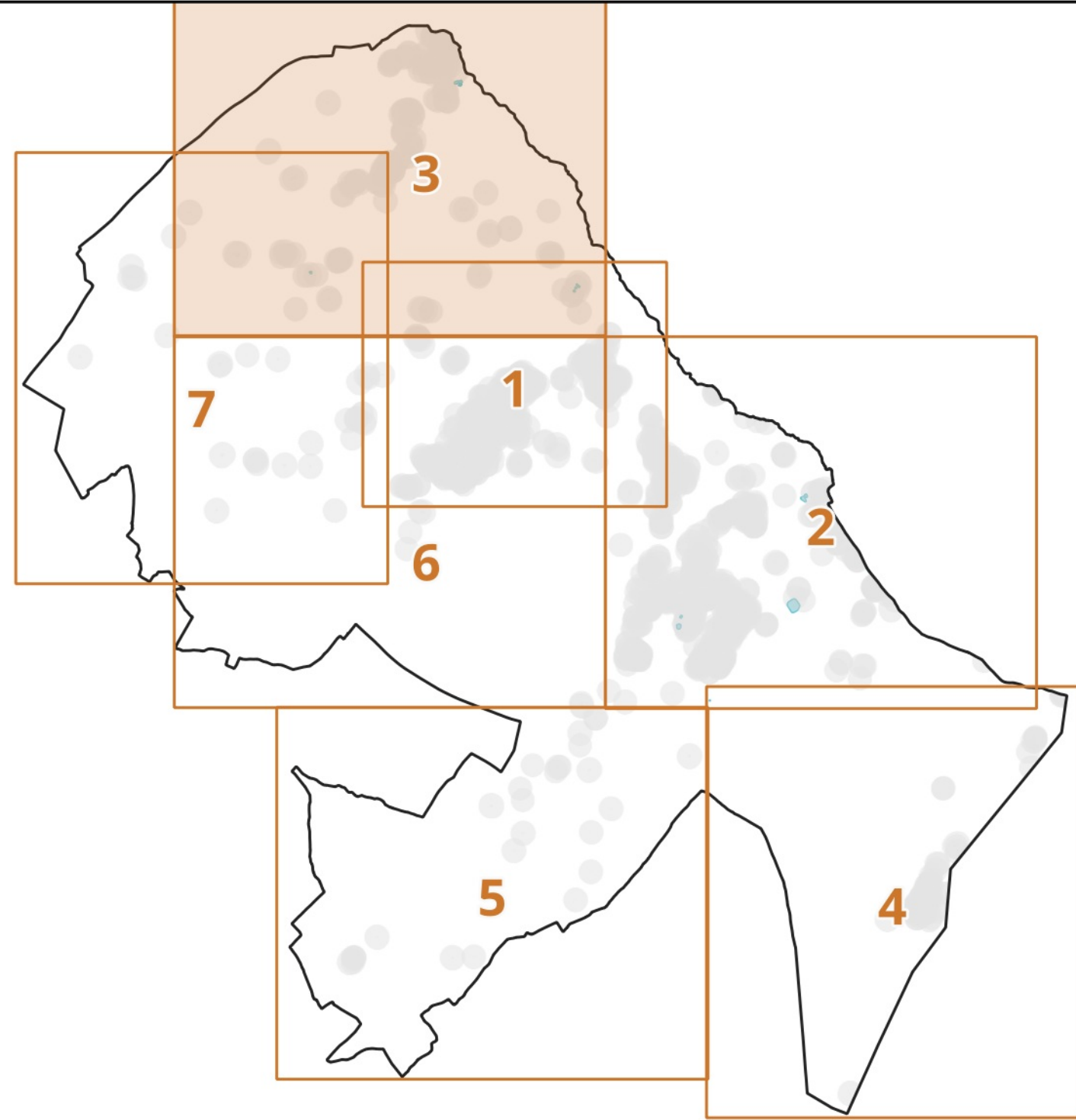
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le
projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 3
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008

04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

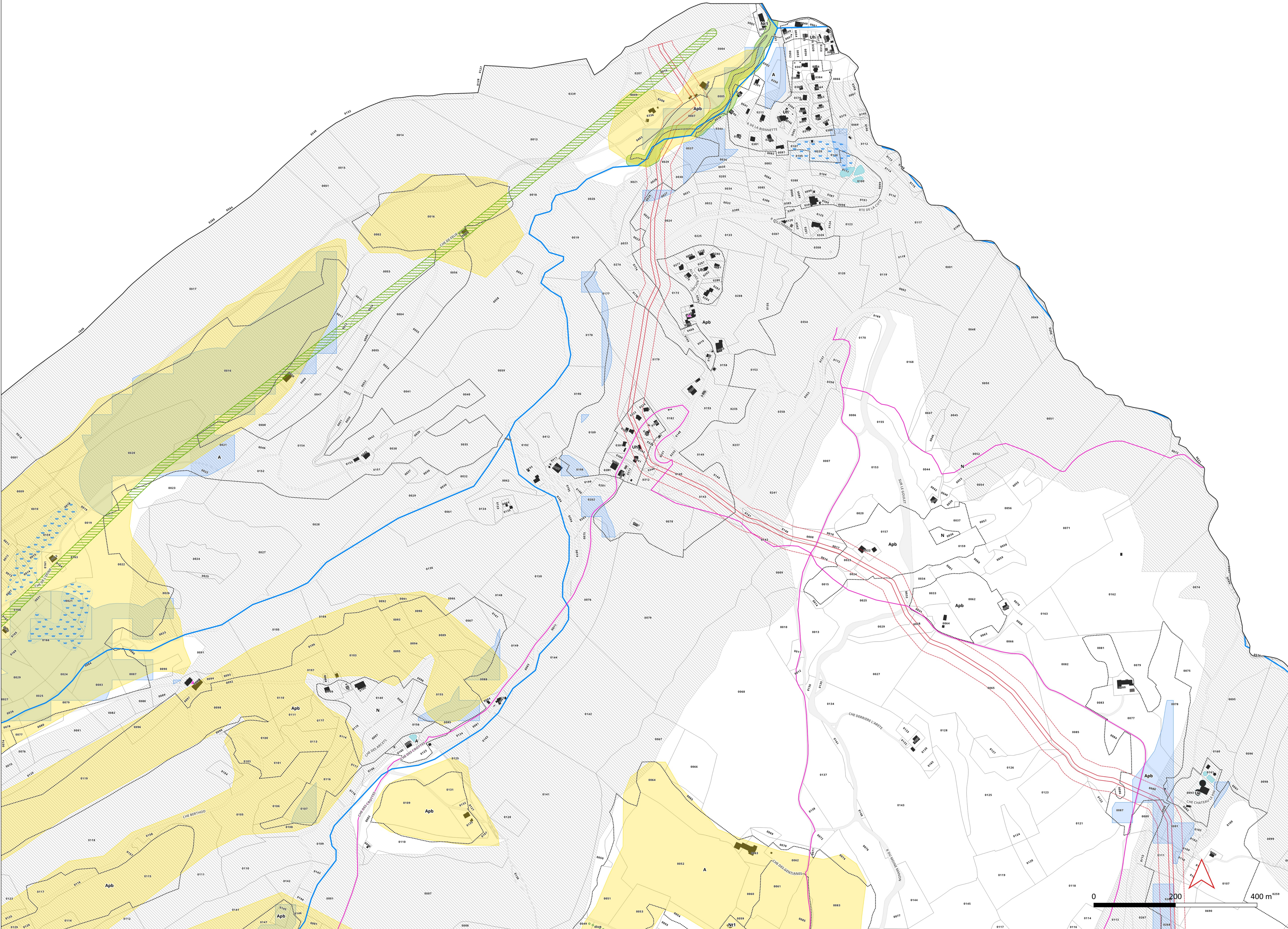
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Ripisylve à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Haut à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

RISQUES

Zone présentant des risques géologiques

CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Surfaces en eau
- Parcelles (PCI 09-2025)
- Domaine public
- Bâtiments cadastrés
- Bâtiment en dur
- Construction légère



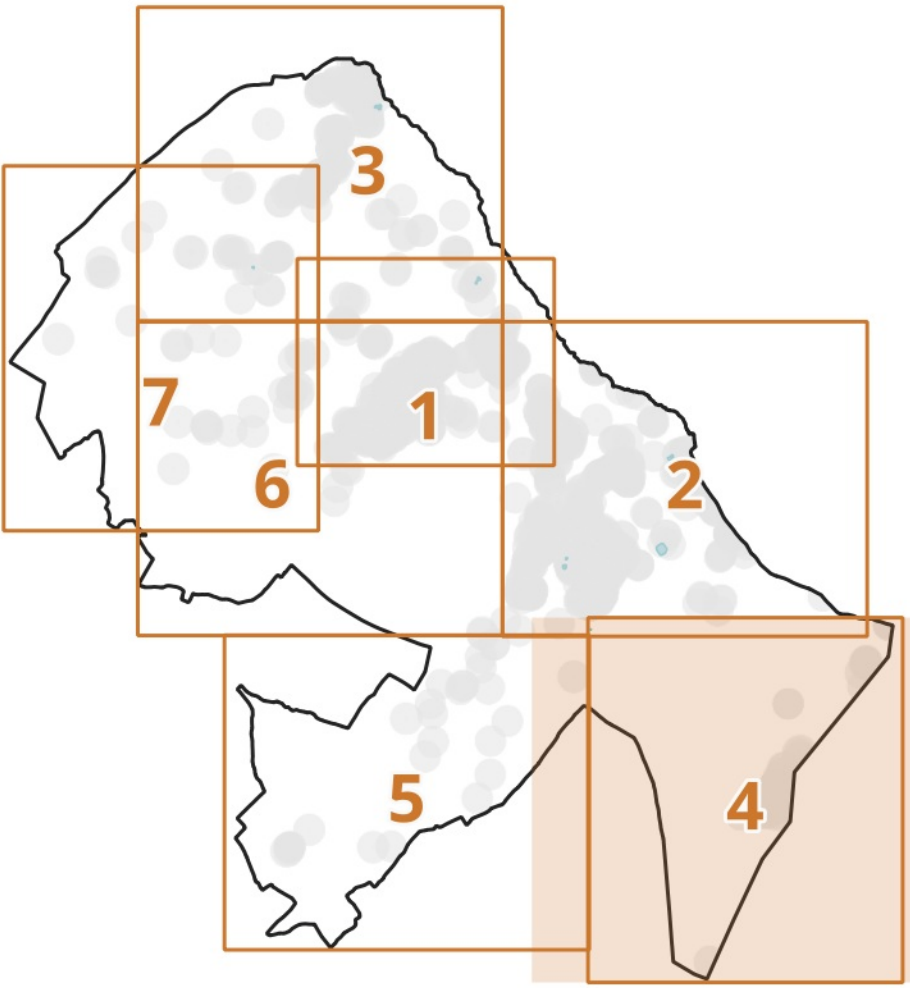
PLAN DE
ZONAGE

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le
projet de modification n°1*

Le maire



N° de planche : 4
Échelle : 1:4 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UH : zone urbaine des hameaux constitués

Zones agricoles

A : zone agricole

Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage

Zones naturelles

N : Zone naturelle et forestière

Nlt : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs

Np : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement

Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

CADASTRE & CONTEXTE

Commune

Surfaces en eau et cours d'eau

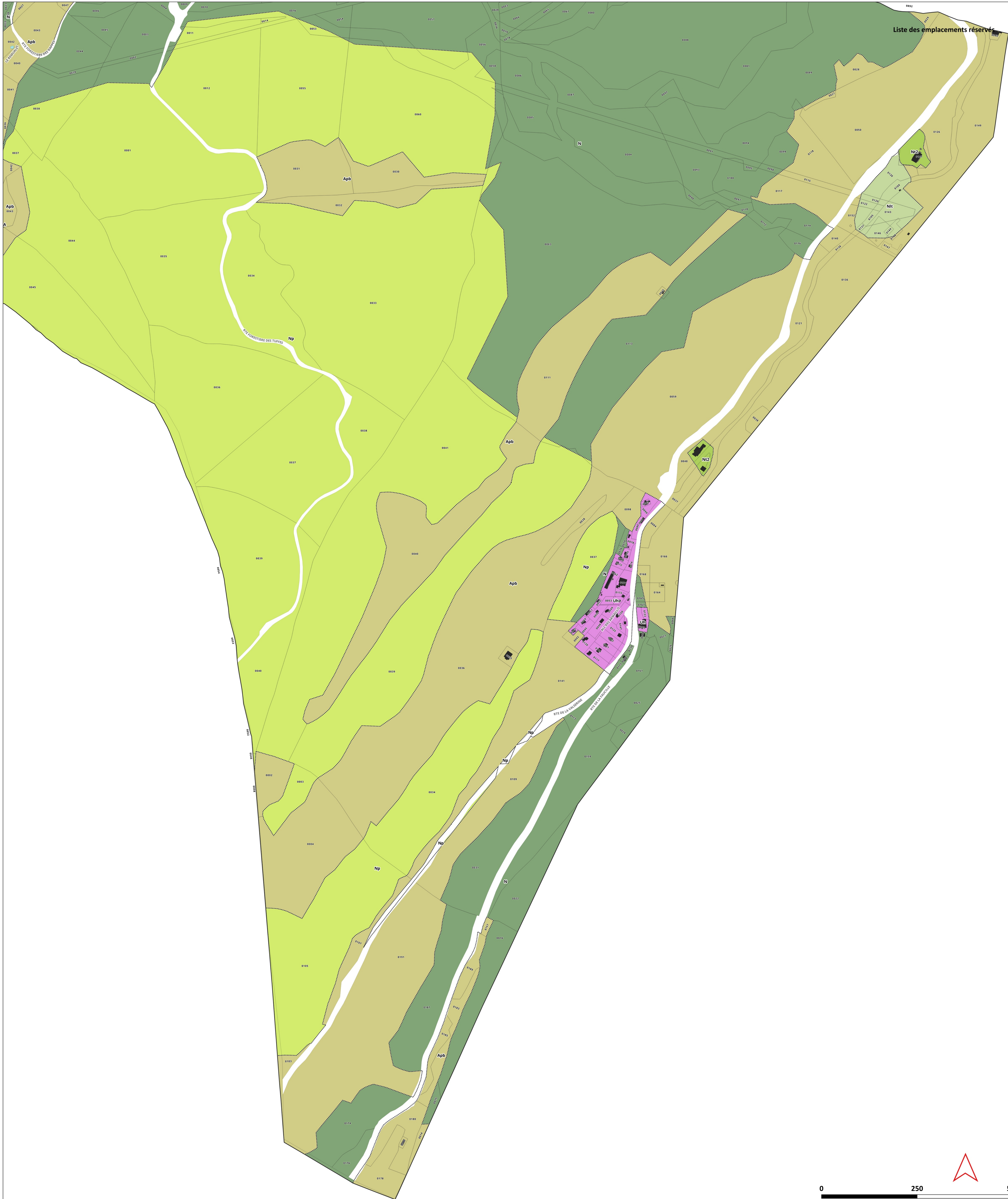
Parcelles (PCI 01-2025)

Domaine public

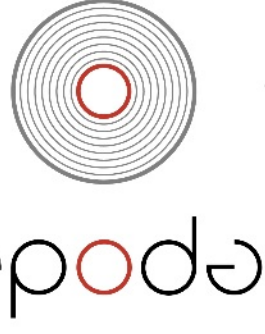
Bâtiments cadastrés

Bâtiment en dur

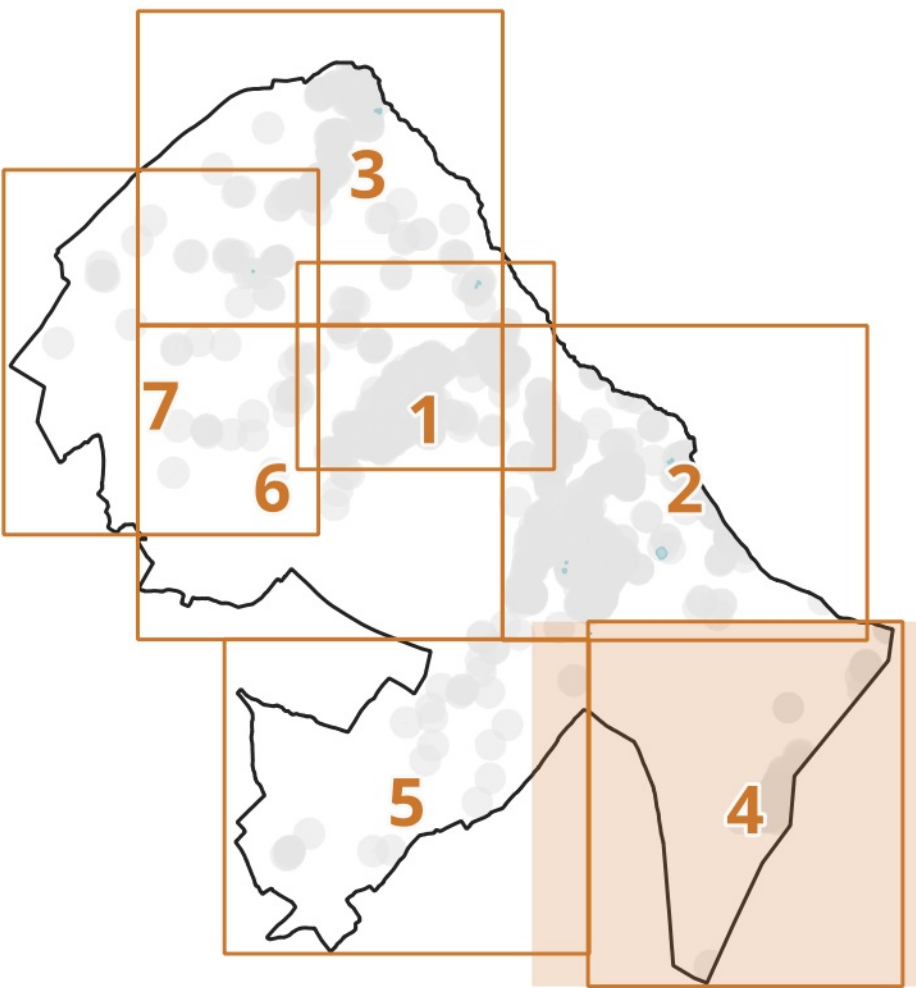
Construction légère



Liste des emplacements réservés



N° de planche : 4
Échelle : 1:4 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

- Domaine skiable au titre de l'article L151-36 al.2 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone Natura 2000 repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Huilet à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

INFORMATIONS

PDIPR

RISQUES

Zone présentant des risques géologiques

CADASTRE & CONTEXTE

Surfaces en eau

Commune

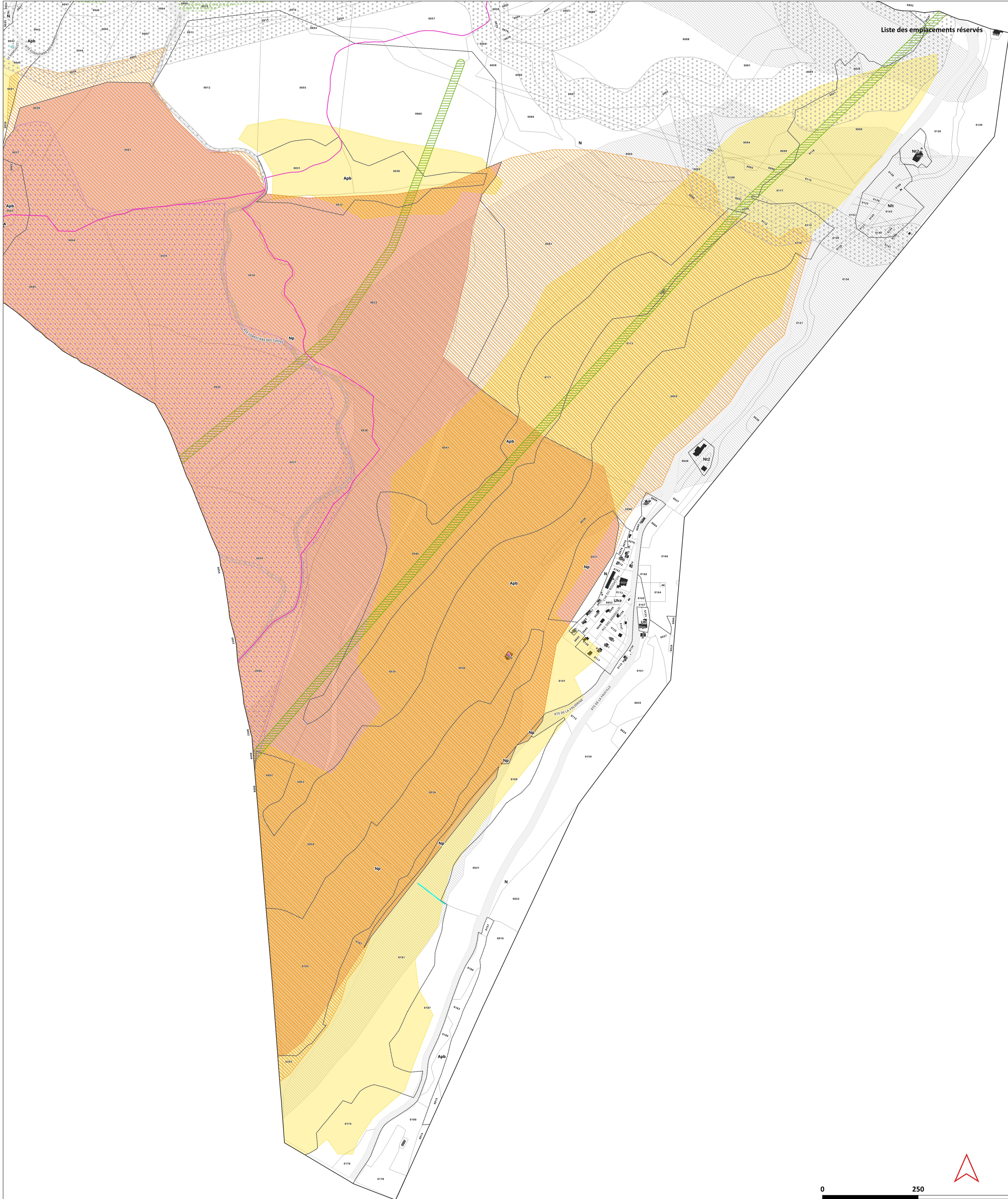
Domaine public

Parcelles (PCI 09-2025)

Bâtiments cadastrés

Bâtiment en dur

Construction légère



Liste des emplacements réservés



0 250 500 m



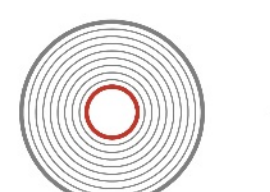
COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

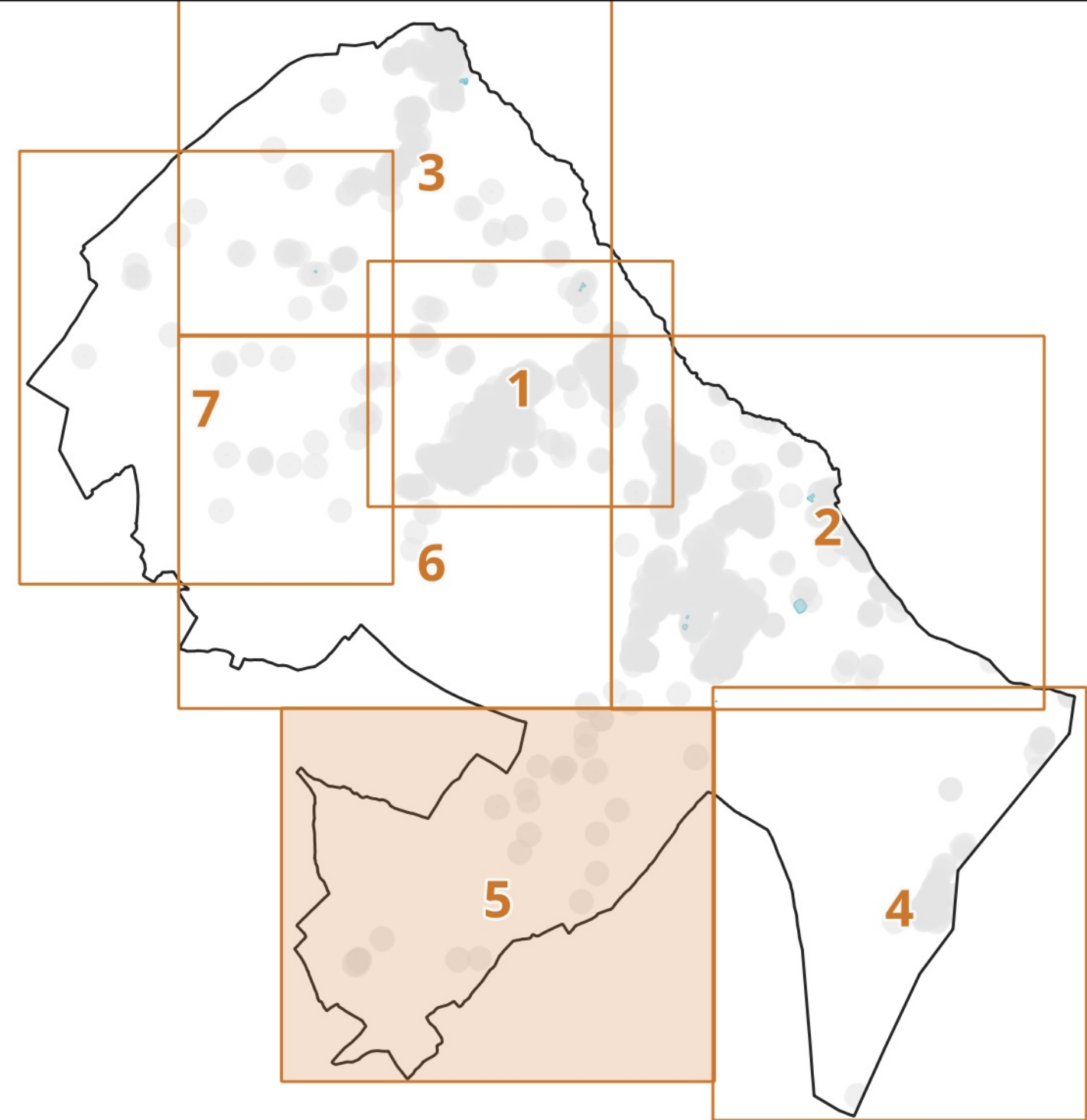
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 5
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

Contours de zonage

Zones agricoles

- A : zone agricole
- Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage

Zones naturelles

- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Zone naturelle en zone de captage
- Nlr : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs
- Np : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement
- Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

PRESCRIPTIONS

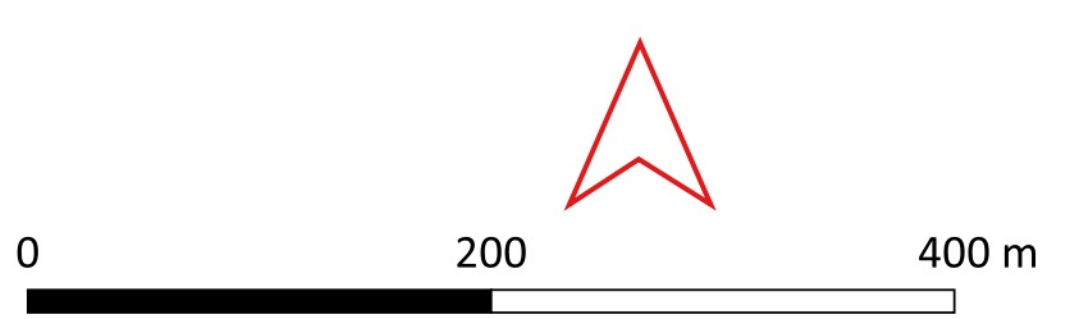
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU

CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Parcelles (PCI 09-2025)
- Domaine public

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère





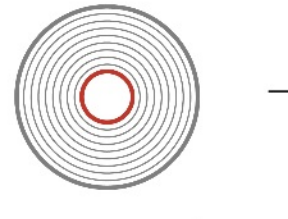
COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

PLAN DES PRESCRIPTIONS & INFORMATIONS

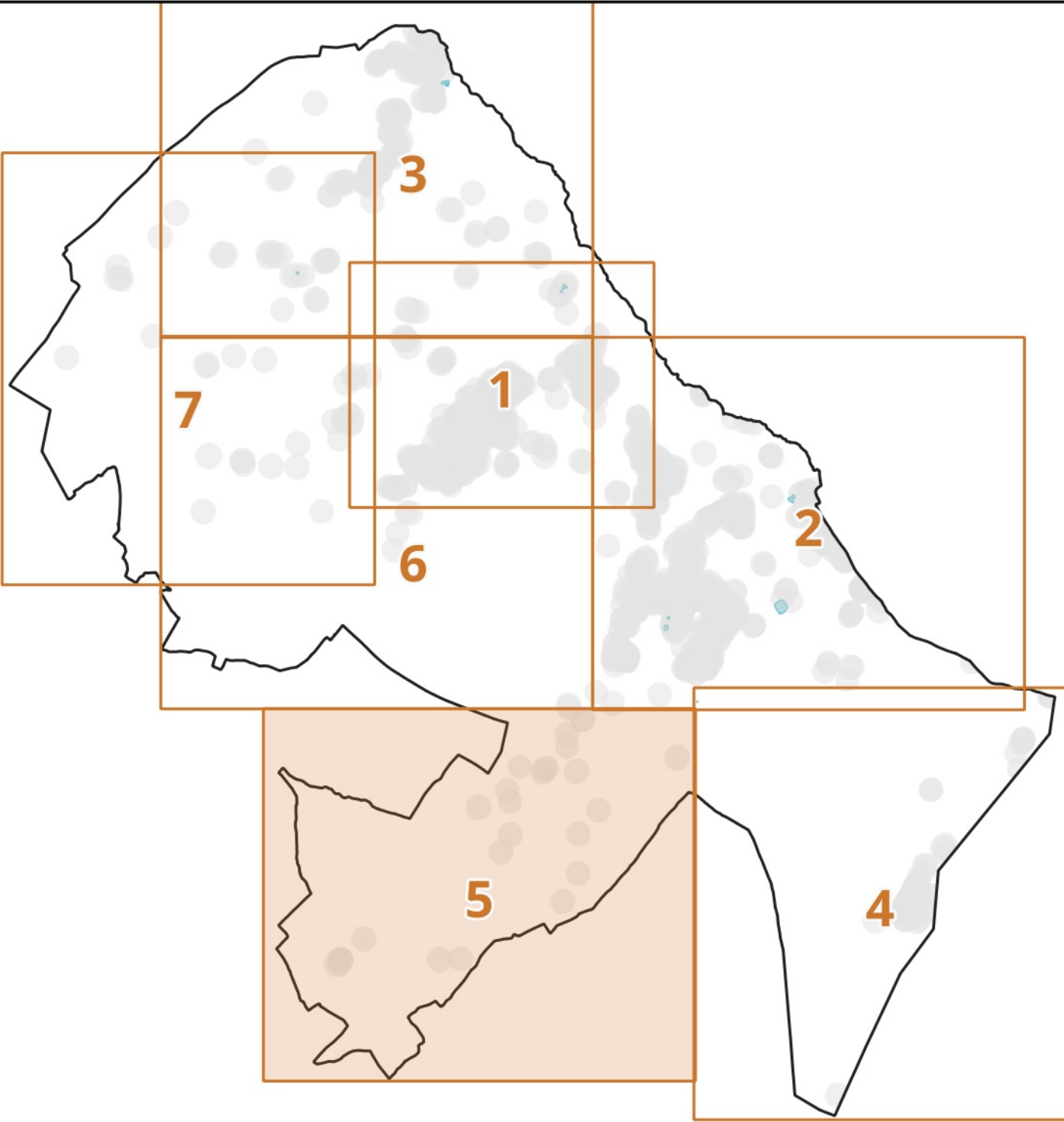
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire

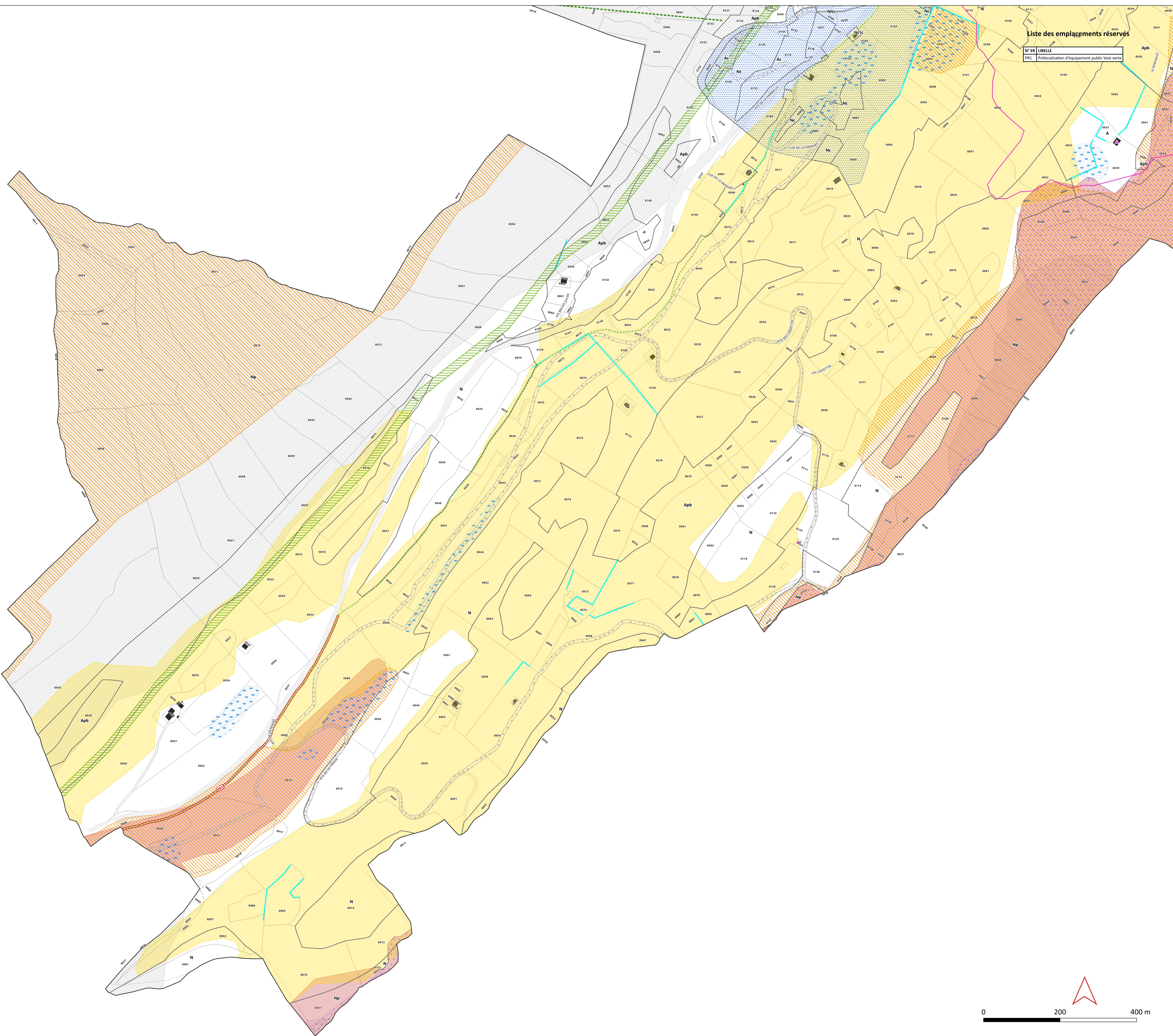


04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

N° de planche : 5
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



- ZONAGE**
- Contours de zonage
- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
 - Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone Natura 2000 repérée au titre de l'article L151-23 du CU
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) repérés au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor strate herbacée à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
 - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU
- RISQUES**
- Zone présentant des risques géologiques
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Surfaces en eau
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public
- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère



Liste des emplacements réservés

N° ER	LIBELLE
PR1	Prélocalisation d'équipement public Voie verte



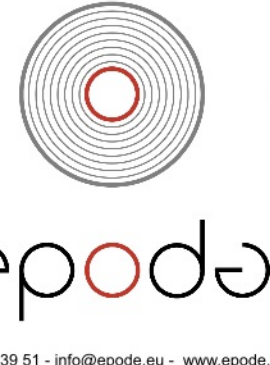
COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

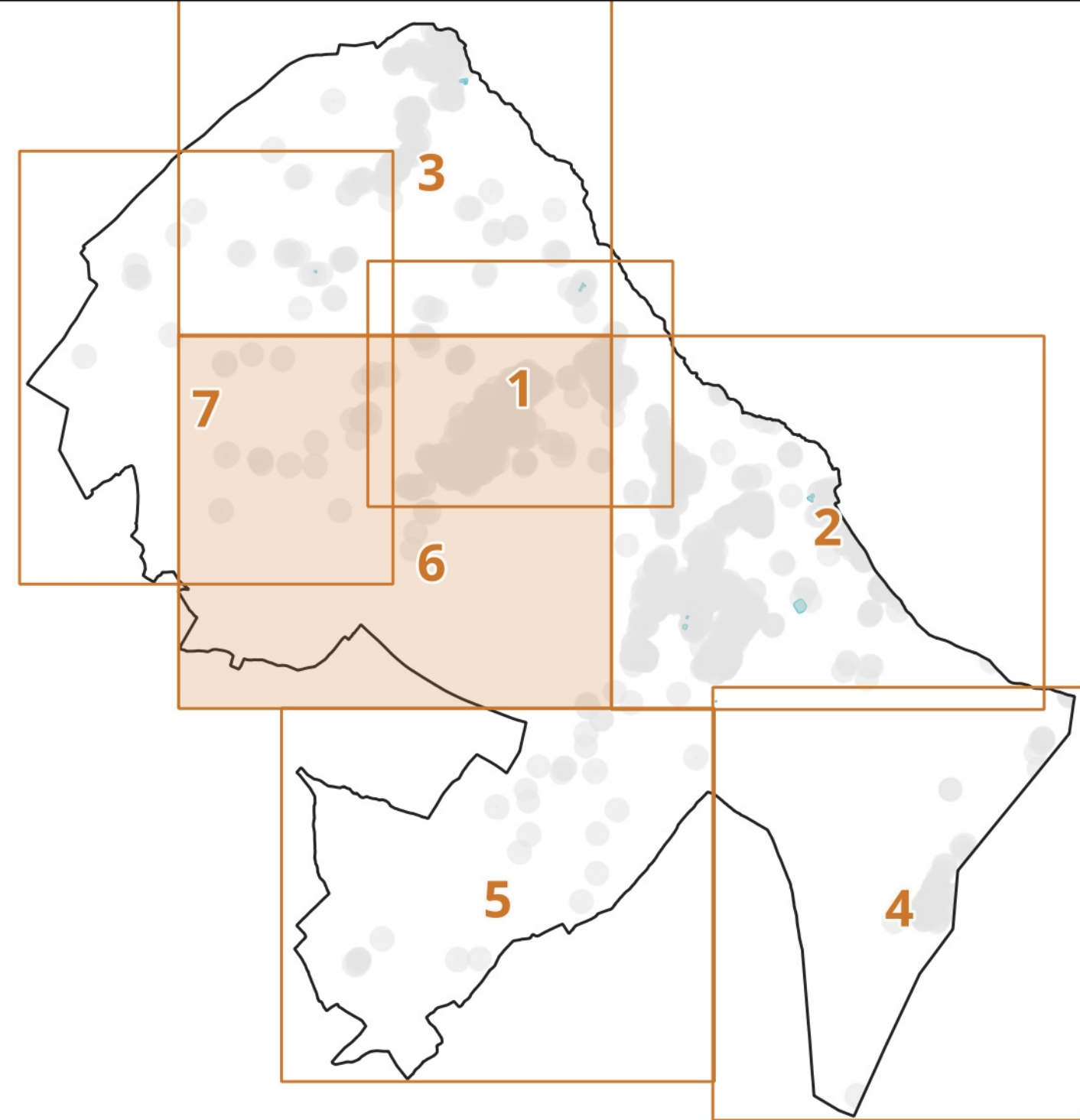
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 6
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- Ucl : Zone urbaine du Chef-lieu
- Uh : zone urbaine des hameaux constitués
- Ut : zone urbaine à vocation touristique
- Uq : zone d'équipements publics

Zones à urbaniser

- IAU : zone à urbaniser
- IAUR : zone à urbaniser à destination touristique

Zones agricoles

- A : zone agricole
- Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage

Zones naturelles

- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Zone naturelle en zone de captage
- Ni : zone naturelle dédiée aux loisirs
- Nlt : zone naturelle dédiée aux aménagements légers de loisirs
- Np : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement
- Nt : Secteur de taille et d capacité limités "1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

PRESCRIPTIONS

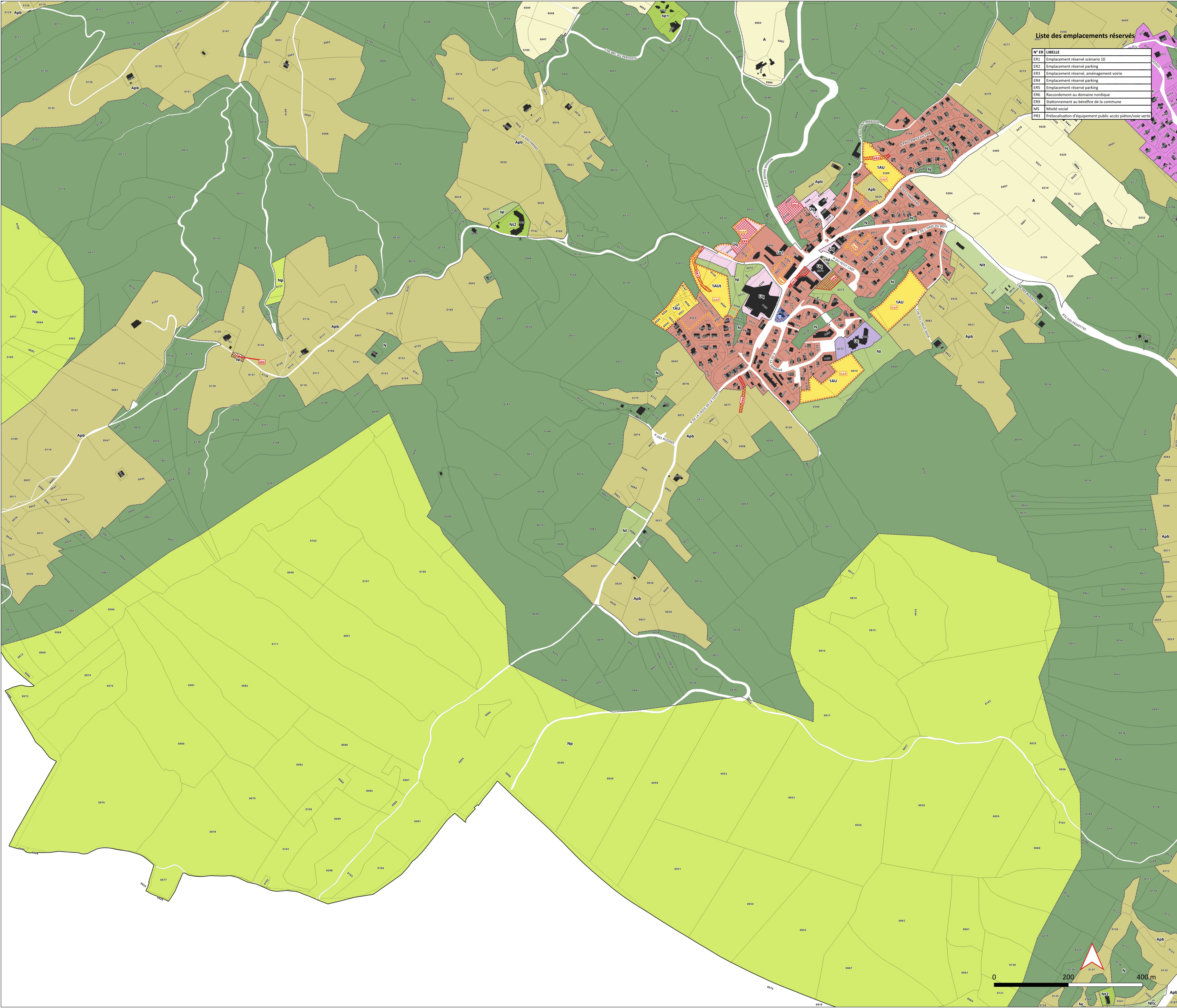
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Emplacement réservé mixité sociale

CADASTRE & CONTEXTE

- Commune
- Parcelles (PCI 09-2025)
- Domaine public

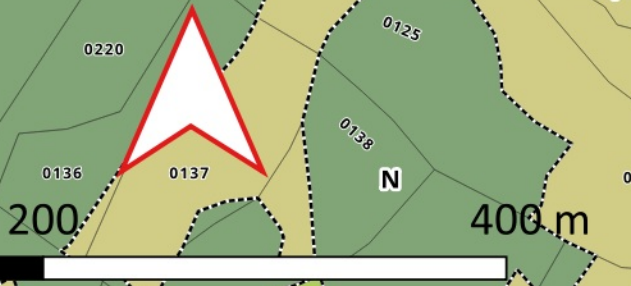
Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère



Liste des emplacements réservés

N°ER	LIBELLE
ER1	Emplacement réservé scénario 10
ER2	Emplacement réservé parking
ER3	Emplacement réservé, aménagement voirie
ER4	Emplacement réservé parking
ER5	Emplacement réservé parking
ER6	Raccordement au domaine nordique
ER9	Stationnement au bénéfice de la commune
MS	Mixité social
PR3	Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte





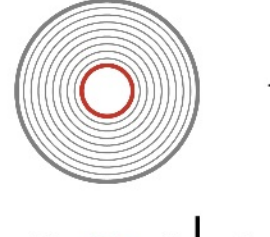
COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

PLAN DES PRESCRIPTIONS & INFORMATIONS

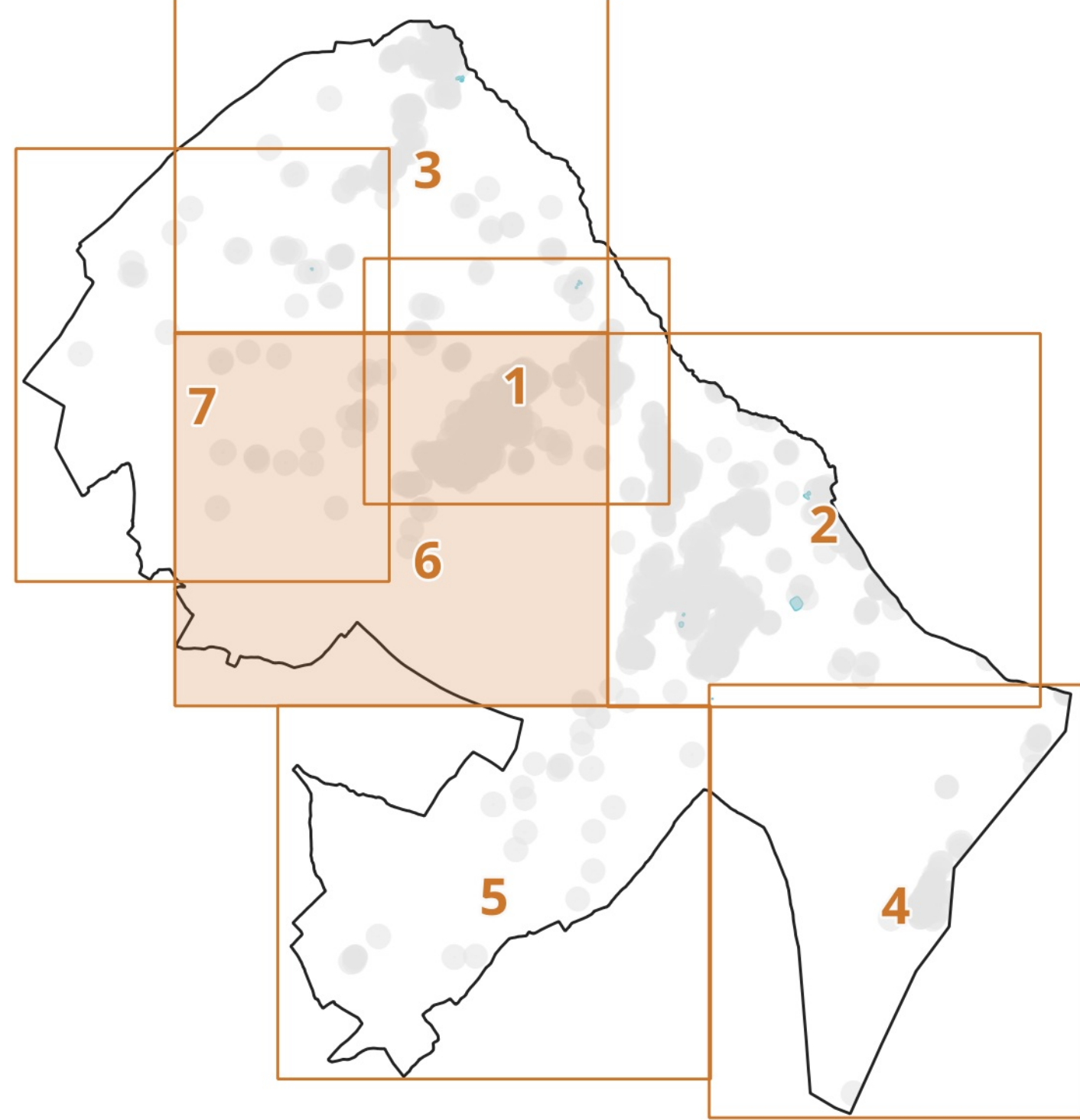
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire

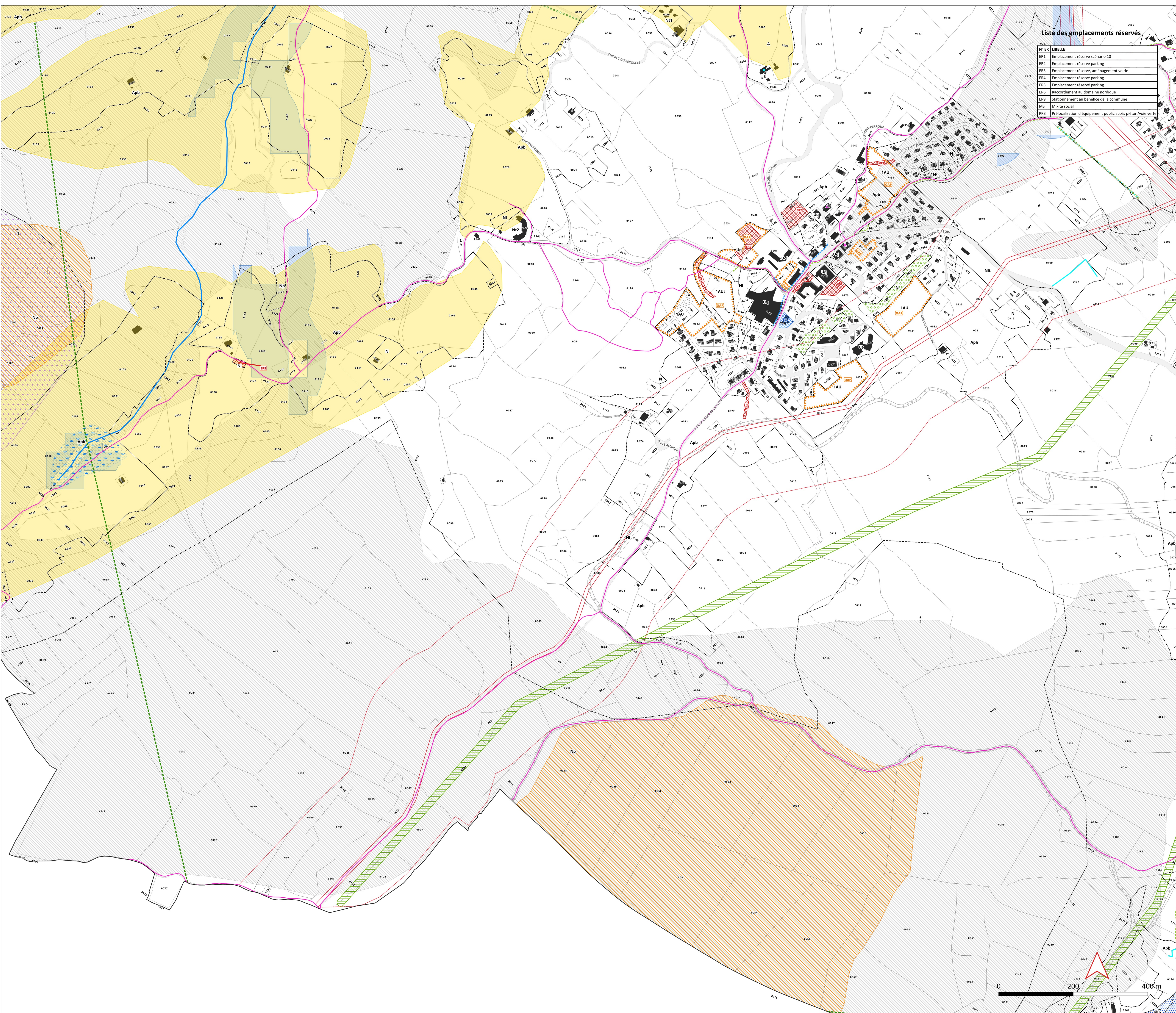


04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

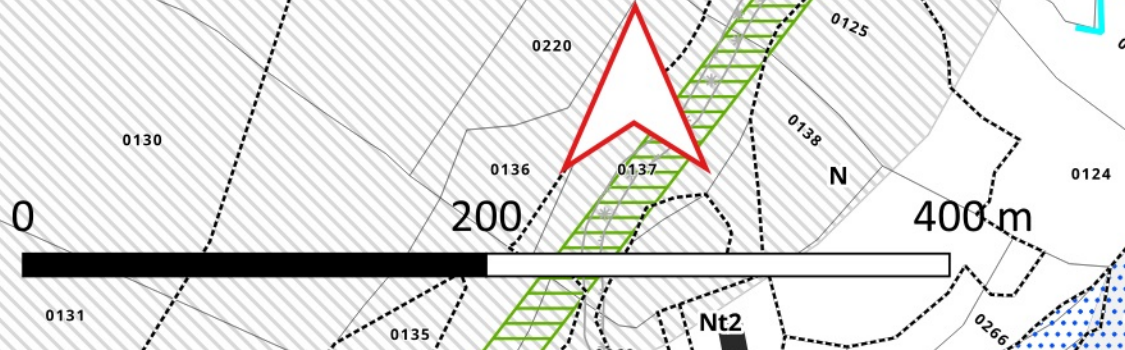
N° de planche : 6
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



- ZONAGE**
- Contours de zonage
- PRESCRIPTIONS**
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
 - Emplacement réservé mixité sociale
 - Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
 - Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor sous-frame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23 du CU
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) repérés au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Corridor strate herbacée à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
 - Haie à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16
 - Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
 - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU
- RISQUES**
- Zone présentant des risques géologiques
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Commune
 - Parcelles (PCI 09-2025)
 - Domaine public
- Bâtiments cadastrés**
- Bâtiment en dur
 - Construction légère



N°	ER	LIBELLE
ER1		Emplacement réservé scénario 10
ER2		Emplacement réservé parking
ER3		Emplacement réservé, aménagement voirie
ER4		Emplacement réservé parking
ER5		Emplacement réservé parking
ER6		Raccordement au domaine nordique
ER9		Stationnement au bénéfice de la commune
M5		Mixité sociale
PR3		Prélocalisation d'équipement public accès piéton/voie verte



COMMUNE DE PRÉMANON

Modification n°1

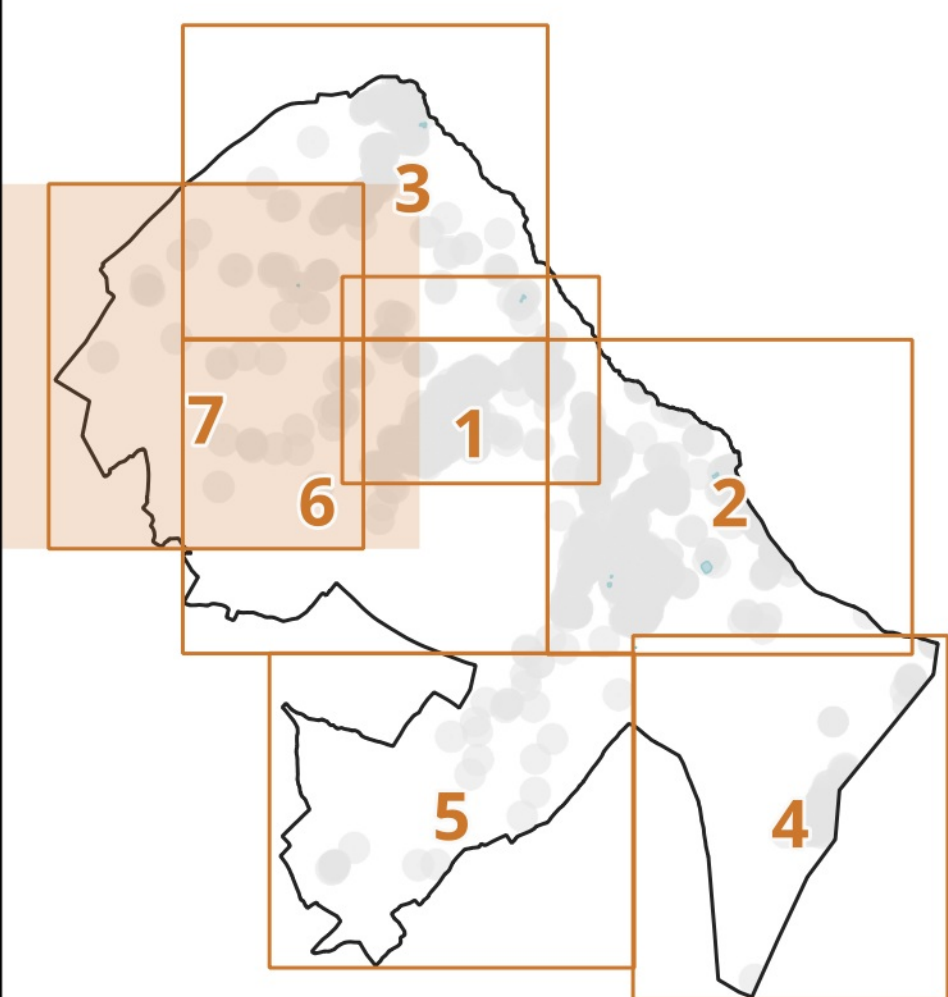
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 Décembre 2025, approuvant le projet de modification n°1

Le maire



N° de planche : 7
Échelle : 1:4 000
Date d'édition : 20/11/2025
Nom du fichier : 39441_reglement_graphique_2_20251209.pdf
N° de dossier : 23008



ZONAGE

 Contours de zonage

Zones urbaines

■ Ud : Zone urbaine du Chef-lieu

UH : zone urbaine des hameaux constitués

Un : zone d'équipement public

Zones à urbaniser

1AU : zone à urbaniser

1A_{ut} : zone à urbaniser à destination touristique

Zones agricoles

■ A : zone agricole

■ Apb : Zone agricole stratégique à protéger au titre du paysage

Figure 1 illustrates the relationship between the probability of a person being a member of a group and the probability of that person being a member of a group, given that the person is a member of a group.

Zones naturelles

Zones naturelles

■ N : Zone naturelle et forestière

NI : zone naturelle dédiée aux loisirs

 No : zone naturelle protégée au titre du paysage et de l'environnement

NB : Secteur de taille et de capacité limitée *1" économie et équipement "2" tourisme et patrimoine

PREScriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation(OAP)

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU

CADASTRE & CONTEXTE

☐ Commune

Surfaces en eau et cours d'eau

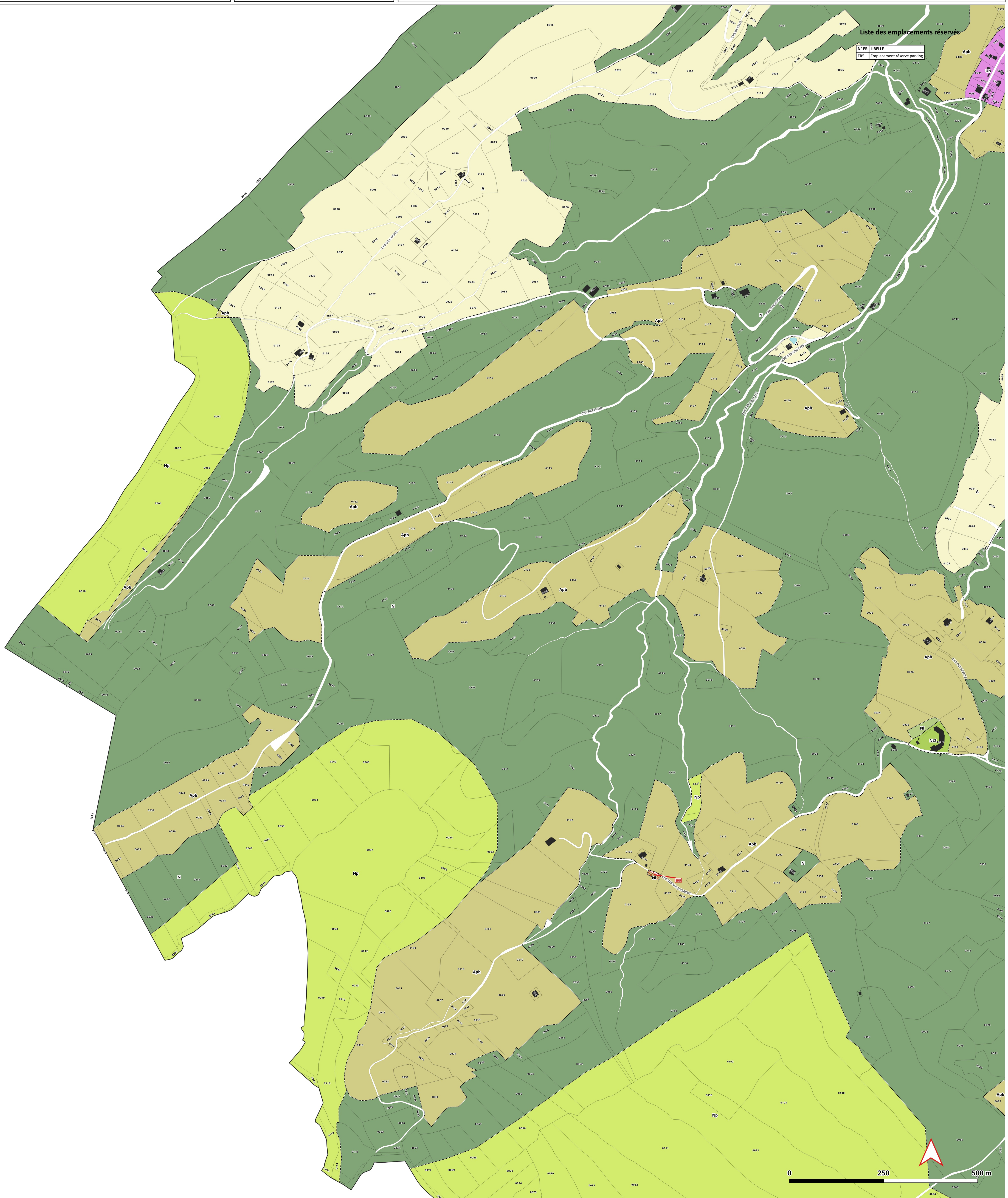
Parceller (PCI 01-2025)

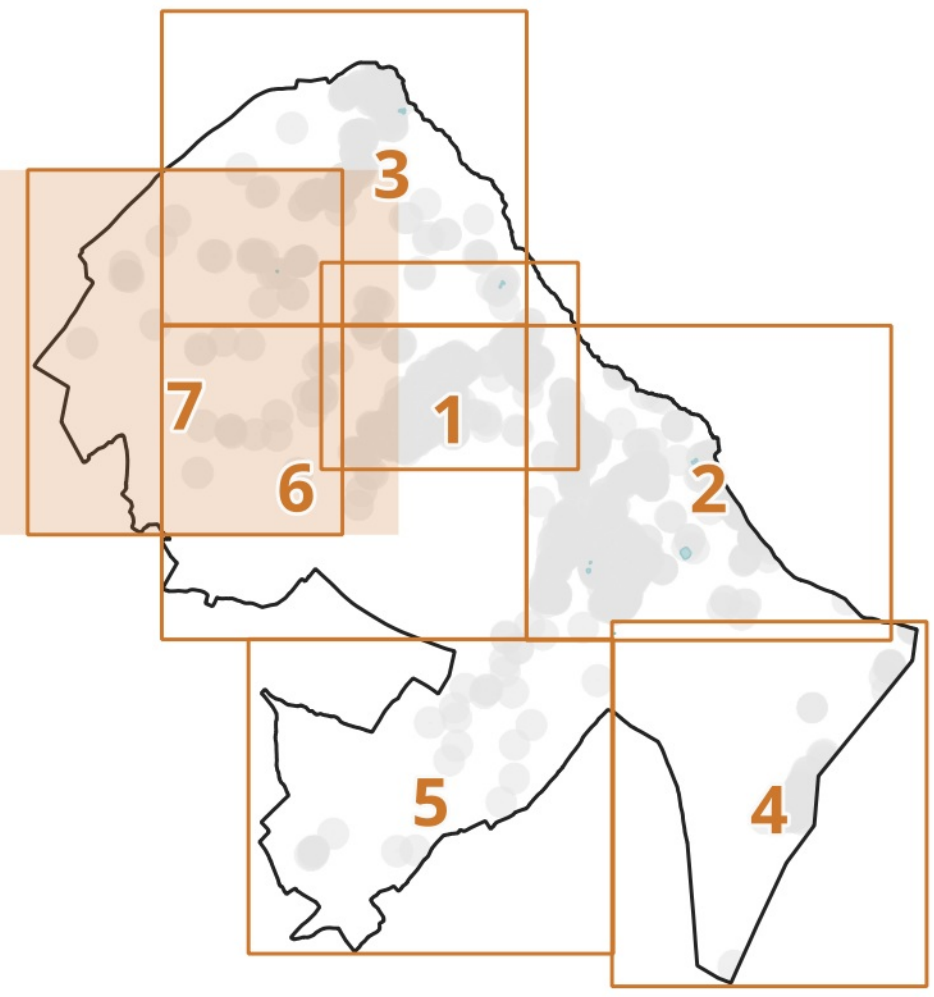
☐ **Falco** (Falcon)

Bâtiments cadastrés

■ Bâtiment en dur

Construction légère





ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Domaine skiable au titre de l'article L151-38 al.2 du CU
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous-trame paysagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor sous strate aquatique à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor strate herbacée à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Hale à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Voie verte au titre de l'article L151-38 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N au titre de l'article L 151-11 du CU

INFORMATIONS

- Gaz SUP1 au titre de l'article L555-30 du Code l'environnement
- Gaz SUP2 au titre de l'article L555-30 du Code l'environnement
- Gaz SUP3 au titre de l'article L555-30 du Code l'environnement
- PDIPR

RISQUES

- Zone présentant des risques géologiques

CADASTRE & CONTEXTE

- Surfaces en eau
- Commune
- Domaine public
- Parcelles (PCI 09-2025)

BÂTIMENTS CADASTRÉS

- Bâtiment en dur
- Construction légère

